

# AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE VOEUIL-ET-GIGET

Par délibération du 12 mai 2016, le conseil communautaire a fixé les modalités de mise à disposition au public des procédures de modification simplifiée des documents d'urbanisme.

Par arrêté du 12 novembre 2020, le Président de GrandAngoulême a prescrit **la modification simplifiée n°1** du plan local d'urbanisme (PLU) de Voeuil-et-Giget, **en vue de faire évoluer le règlement écrit des secteurs concernés par le risque inondation défini au sein de l'atlas des zones inondables, en appliquant les dispositions issues de la doctrine de l'État.**

**La mise à disposition au public se déroulera du mercredi 13 janvier 2021 à 9h00 au vendredi 12 février 2021 inclus à 16h30, soit une durée de 31 jours consécutifs.**

Pendant la durée de la mise à disposition au public, **le dossier de modification simplifiée n°1 sera consultable** au **service Planification de GrandAngoulême** au 139 rue de Paris à Angoulême, sur le site internet de GrandAngoulême [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) et en **mairie de Voeuil-et-Giget**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Durant cette période, le public pourra consigner ses observations et propositions, dans le respect des règles sanitaires en vigueur et des gestes barrières :

- dans les registres ouverts à cet effet au service Planification de GrandAngoulême et en mairie de Voeuil-et-Giget ;
- par écrit : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême – Modification simplifiée n°1 du PLU de Voeuil-et-Giget – 25 Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;
- par courriel, en précisant MS1 Voeuil-et-Giget, à [plu\\_communes@grandangouleme.fr](mailto:plu_communes@grandangouleme.fr)

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême et en mairie de Voeuil-et-Giget huit jours au moins avant le début de cette mise à disposition, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet de GrandAngoulême.

Au terme de la mise à disposition, le bilan de cette procédure sera présenté en conseil communautaire de GrandAngoulême, qui pourra approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Voeuil-et-Giget.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au service planification de GrandAngoulême au 05 86 07 70 38 ou par courriel à [plu\\_communes@grandangouleme.fr](mailto:plu_communes@grandangouleme.fr)